

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTION SENATORIALE PARTIELLE DU 6 SEPTEMBRE 2015
Scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours
pour 1 siège à pourvoir

DECLARATION DE CANDIDATURE obligatoire

A déposer impérativement entre le 17 et le 21 septembre 2015 -18h-
(cf. arrêté préfectoral du 23 juillet 2015 mis en ligne sur le site des services de l'Etat)

Pour le 1^{er} tour :

Les déclarations de candidature doivent être impérativement **déposées à la préfecture du Gers**, bureau des élections :

- aux horaires d'ouverture du bureau de 9h à 12h et de 14h à 17h,

du lundi 17 août au vendredi 21 août 2015, le vendredi 21 jusqu'à 18 heures.

Contenu de la déclaration de candidature pour chaque candidat :

- doit être établie **en double exemplaire** (1 original et 1 copie) ;
- peut être rédigée **sur papier libre ou à l'aide des imprimés Cerfa** mis en ligne sur le site des services de l'Etat, tant par le candidat (N° 15217*01) que par le remplaçant (15218*01) et l'éventuel mandataire (15216*01) ;
- doit contenir les mentions suivantes :
 - les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et de la personne appelée à le remplacer,
 - la **signature originale** (et non photocopiée) du candidat et de chacun d'eux dans le cadre d'une déclaration collective,
- le candidat et son remplaçant doivent être de sexe différent,

Pièces justificatives à fournir :

- pièces de nature à prouver que le candidat est âgé de 24 ans révolus, de nationalité française, et qu'il jouit de ses droits civiques justifiés par :
 - soit une attestation d'inscription sur une liste électorale (comportant les nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance) délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature,
 - soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé sur la liste électorale (l'original doit être présenté),
 - soit, si l'intéressé n'est inscrit sur aucune liste électorale, la CNI ou le passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité, **et** un bulletin n°3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques.

Toute déclaration de candidature doit être **accompagnée de l'acceptation écrite et signée du remplaçant de chaque candidat**, établie en double exemplaire (original et copie) par le remplaçant, **comportant les mêmes mentions et pièces que celles exigées pour le candidat**.

Les délais de **dépôt** sont impératifs.

Aucun autre mode de déclaration (voie postale, électronique, télécopie) n'est admis.

Un reçu provisoire de dépôt de déclaration sera délivré à la personne qui l'a remise, même si le dossier est complet, le récépissé définitif devant être délivré dans les 4 jours suivant la déclaration si celle-ci est complète et régulière.

Une candidature ne peut être retirée que jusqu'à la date limite fixée pour le dépôt des déclarations ; le retrait est enregistré dans les mêmes formes.

En cas de 2nd tour :

Tout candidat non élu au 1^{er} tour peut être candidat, sous réserve de se présenter avec le même remplaçant, au 2nd tour.

Les déclarations de candidatures seront déposées, à la préfecture, bureau de l'accueil, **le jour du scrutin** - dimanche 6 septembre-, à partir de la proclamation des résultats par le Président du bureau du collège électoral et **au plus tard à 15h**.

La liste des candidats sera affichée dans la salle de vote avant 15h30 (début du 2nd tour).

- une déclaration de candidature est obligatoire, même si le candidat s'est présenté au 1^{er} tour,
- cependant, dans la mesure où le candidat et son remplaçant ont déjà figuré sur une déclaration de candidature au 1^{er} tour, n'ont pas à être fournies les pièces justifiant l'âge, la nationalité française et la jouissance des droits civils et politiques,
- de même, l'acceptation écrite du remplaçant n'est pas exigée, un candidat ne pouvant désigner au second tour un remplaçant différent de celui du 1^{er} tour.

Un reçu définitif est délivré dès le dépôt de la déclaration de candidature complète et régulière.